

Arrêté N° 2023-318

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au MASTER 2 COMMUNICATION DES ORGANISATIONS / COMMUNICATION SOCIALE ET MANAGEMENT DE L'INFORMATION DANS LES ORGANISATIONS est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 09/11/2023

La Présidente,


Nathalie DOMPNIER
— université
— Lumière
— LYON 2
ACADÉMIE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2023 - 2024

Intitulé exact du diplôme :

**MASTER COMMUNICATION DES ORGANISATIONS / COMMUNICATION SOCIALE ET MANAGEMENT DE
L'INFORMATION DANS LES ORGANISATIONS**

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	Dana POPESCU JOURDY	MCF
Enseignante-chercheur	Elisabeth VERCHER	MCF
Enseignant-chercheur	Julien AUBOUSSIER	MCF
Professionnel	Vincent VILLARD	Agence WBH
Professionnelle	Sophie MORIN	Consultante indépendante